

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1827**

Intitulé

TP : Titre professionnel Technicien supérieur d'études en construction métallique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP)) Modalités d'élaboration de références : CPC Bâtiment et travaux publics	Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

254n Dessin en chaudronnerie, en structures métalliques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien supérieur d'études en construction métallique conçoit des structures métalliques. Il effectue les calculs à l'aide de logiciels. Il produit les plans numériques en 2D ou en modélisation 3D.

Les ouvrages créés sont principalement des bâtiments industriels, commerciaux ou tertiaires. Les structures sont de types portiques. Le dossier d'exécution produit est transmis à la fabrication, au montage, au bureau de contrôles et aux autres corps d'état.

Le technicien supérieur d'études en construction métallique exploite les notes de calculs. Il conçoit les structures dans le respect du cahier des charges. Pour les structures complexes, il propose des solutions constructives, sous les directives de l'ingénieur.

Il est amené à communiquer avec l'ensemble des acteurs de la construction : architecte, client, entreprises de génie civil, bureaux de contrôle, responsable de production en atelier et chef de chantier pour le montage.

Le technicien supérieur d'études en construction métallique exerce principalement son emploi en bureau d'études d'entreprises, mais aussi en bureaux d'études indépendants agissant pour plusieurs entreprises et parfois au sein de cabinets d'ingénierie du BTP. L'emploi est principalement sédentaire.

La conception et le calcul des structures s'effectuent avec l'outil informatique. Les postes de travail sont ergonomiques, équipés de multi-écrans. Parfois des déplacements à l'atelier de production ou sur le chantier sont nécessaires. Il réalise l'ensemble des activités dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives.

1. Réaliser des dossiers d'exécution de construction métallique

Produire des plans numériques de construction métallique.

Dimensionner des éléments courants de construction métallique à l'aide d'abaques.

2. Concevoir des plans de détails de la construction métallique

Adapter l'ossature métallique à l'enveloppe du bâtiment.

Dessiner avec un logiciel CAO 3D des plans de détails de construction métallique.

3. Concevoir des solutions techniques de construction métallique

Concevoir et justifier des assemblages de construction métallique à partir d'une note de calculs.

Dimensionner les éléments de l'ossature secondaire d'ouvrages courants de construction métallique par calcul.

Concevoir et dimensionner une structure métallique simple avec un logiciel.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Les entreprises de charpente ou construction métallique ;

Les bureaux d'études ingénierie ;

Les départements projet de gros groupe industriel ;

Les bureaux d'études de métallerie.

Technicien supérieur d'études en construction métallique ;

Dessinateur projeteur en construction métallique ;

Dessinateur projeteur en charpente métallique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1104 : Dessin BTP

F1106 : Ingénierie et études du BTP

Réglementation d'activités :

Néant.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 1827 - Réaliser des dossiers d'exécution de construction métallique	Produire des plans numériques de construction métallique. Dimensionner des éléments courants de construction métallique à l'aide d'abaques.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 1827 - Concevoir des plans de détails de la construction métallique	Adapter l'ossature métallique à l'enveloppe du bâtiment. Dessiner avec un logiciel CAO 3D des plans de détails de construction métallique.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 1827 - Concevoir des solutions techniques de construction métallique	Concevoir et justifier des assemblages de construction métallique à partir d'une note de calculs. Dimensionner les éléments de l'ossature secondaire d'ouvrages courants de construction métallique par calcul. Concevoir et dimensionner une structure métallique simple avec un logiciel.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 13/05/2004 paru au JO du 29/05/2004 - Arrêté du 08/04/2009 paru au JO du 03/06/2009 - Arrêté du 25/06/2010 paru au JO du 17/07/2010 - Arrêté du 02/03/2015 paru au JO du 20/03/2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;
Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministre chargé de l'emploi.

Références autres :

Equivalences définies par arrêté avec les certifications suivantes :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.emploi.gouv.fr/titres-professionnels

Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :